



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1997/564
19 juillet 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL SUR LA MISSION D'APPUI DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1086 (1996) du Conseil de sécurité, du 5 décembre 1996, par laquelle le Conseil prorogeait le mandat de la Mission d'appui des Nations Unies en Haïti (MANUH) jusqu'au 31 mai 1997, et comme suite à ce que j'avais annoncé au paragraphe 32 de mon rapport du 24 mars 1997 (S/1997/244), sur la base duquel le mandat de la MANUH a été prorogé une dernière fois jusqu'au 31 juillet 1997.

2. Comme le Conseil de sécurité en a été informé le 30 juin 1997, le présent rapport tient compte en particulier des consultations tenues par le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Bernard Miyet, au cours de la visite qu'il a effectuée en Haïti du 10 au 13 juillet 1997. Il est également basé sur les entretiens qu'avait eus précédemment mon Représentant spécial avec le Gouvernement haïtien et sur les vues du Groupe des "Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti".

II. SITUATION POLITIQUE : SÉCURITÉ

3. Depuis mon rapport du 24 mars, un certain nombre d'événements alarmants ont augmenté l'incertitude en Haïti, mettant bien en relief la fragilité de la transition du pays à la démocratie. Le 9 juin, le Premier Ministre, M. Rosny Smarth, a annoncé la démission de son gouvernement, en disant que les tensions régnant au sein de la coalition dirigeante avaient mis celui-ci dans l'impossibilité d'agir et déplorant, en particulier, certains faits qui s'étaient produits à l'occasion des élections récentes. Le 26 mars, le Premier Ministre Smarth avait été appelé devant la Chambre des députés pour répondre à des questions dans le cadre d'une interpellation officielle de son gouvernement, à la suite de quoi une motion de défiance avait été mise aux voix et rejetée par une majorité conduite par son parti, l'Organisation politique Lavalas (OPL). Par la suite, toutefois, le Gouvernement n'avait pas pu tirer parti de sa victoire. En donnant sa démission, M. Smarth a noté que certains groupes continuaient de critiquer le Gouvernement car ils n'avaient pas accepté la décision du Parlement et voulaient contraindre le Gouvernement à "donner sa démission sous la pression de la rue".



4. Le 6 avril, le premier tour des élections organisées pour renouveler un tiers des membres du Sénat et élire deux membres de la Chambre des députés ainsi que des milliers de membres des assemblées locales s'est déroulé sans incident majeur, même si certains militants politiques avaient eu recours aux menaces et employé une tactique dont l'autoritarisme rappelait les régimes précédents. Dans l'ensemble, on estime que moins de 10 % des électeurs sont allés voter, mais on ne dispose d'aucune statistique fiable. Cette faible participation montre bien à quel point l'électorat ne se fait plus d'illusions sur le processus et qu'il supporte mal le fait que le retour à un régime constitutionnel n'a pas permis d'obtenir de résultats concrets.

5. Le lendemain du scrutin, on a mis en question la régularité des élections. Dans une lettre au Conseil électoral provisoire (CEP) datée du 7 mai, la Mission d'observation des élections de l'Organisation des États américains (MOE-OEA), qui surveille le processus à la demande du Gouvernement, a rapporté des irrégularités et des "tentatives pour truquer les résultats" dans certaines circonscriptions. Elle a signalé l'utilisation de listes électorales incomplètes et manuscrites, des méthodes de dépouillement non satisfaisantes et une participation approchant, voire dépassant 100 % dans certains endroits. Dans un communiqué daté du 27 mai, la MOE-OEA a publiquement déploré "les nombreuses irrégularités, insuffisances au niveau des procédures et controverses qui ont entaché l'intégrité" du processus.

6. La décision du CEP de ne pas compter les bulletins blancs pour établir la majorité absolue a été jugée particulièrement préoccupante. Il a ainsi été possible à deux candidats du Fanmi Lavalas, le parti politique récemment créé par l'ex-Président Aristide, d'être élus immédiatement au Sénat. L'un d'eux, un ancien conseiller du Président Aristide pour les questions de police, dont la candidature au poste de chef de la police n'avait pas été ratifiée par le Sénat à la fin de 1995, a été déclaré élu dans le Département du Sud-Est avec 50,13 % des voix. Cette question a entraîné une confrontation entre les deux principaux partis politiques Lavalas, le Fanmi Lavalas, qui appuyait la position prise par le CEP, et l'OPL. Le 8 mai, la Chambre des députés a adopté une résolution demandant au CEP de ne pas publier les résultats définitifs du premier tour avant que le Parlement n'ait pu décider comment interpréter la loi en litige. Le Conseil, qui est un organe indépendant, ne s'est pas conformé aux dispositions de la résolution et n'a pas non plus tenu compte de l'opinion juridique donnée par la MOE-OEA suivant laquelle les articles 108 et 109 de la loi électorale disposent clairement que les bulletins blancs doivent être inclus dans le décompte des voix. De plus, le Conseil n'a pas répondu officiellement aux demandes présentées par les candidats qui contestaient les résultats, ce qui a amené l'OPL à annoncer qu'elle ne participerait au second tour que si les résultats du premier tour étaient réexaminés et que des mesures correctives étaient prises.

7. La décision prise par le CEP de ne pas sanctionner certains responsables électoraux dans les circonscriptions où le plus d'irrégularités avaient été observées, mais de les transférer dans d'autres circonscriptions, a été également jugée alarmante. Face à ces transferts, le Pati Louvri Barriè (PLB) s'est également retiré de la course quelques jours avant la date fixée pour le deuxième tour, en indiquant qu'il n'avait pas confiance dans le Conseil.

8. La communauté internationale a échoué dans ses tentatives pour aider les deux partis à trouver un terrain d'entente. Après le retrait de deux des trois partis en lice, le second tour a été différé pour la deuxième fois et sans qu'aucune date soit fixée. L'OPL et le PLB continuent de demander qu'un certain nombre de mesures correctives soient prises, y compris le remplacement du CEP. Entre-temps, celui-ci s'emploie à mener à leur terme les élections aux assemblées locales. Des élections locales complémentaires ont eu lieu le 6 juillet. Selon la MOE-OEA, ces élections, qui n'ont été annoncées que cinq jours à l'avance, ont connu les mêmes problèmes que celles d'avril. La participation a été très faible et des cas de bourrage des urnes ont été signalés.

9. En ce qui concerne la sécurité, la situation, depuis mon dernier rapport, a été caractérisée par une instabilité permanente, largement due au mécontentement causé par la situation économique du pays et l'absence d'amélioration des conditions de vie, ainsi qu'au jeu des factions au sein du mouvement dirigeant Lavalas. Il y a eu de nombreuses manifestations, des barrages de routes et des cas de violence dont certains se rapportaient aux élections. Le candidat du PLB aux élections sénatoriales pour le département de l'Ouest a été la cible de plusieurs agressions.

10. Les conflits au sein du mouvement Lavalas ont ralenti le fonctionnement du Gouvernement et entravé la marche vers la démocratisation du pays ainsi que les progrès des réformes économiques dont dépend en grande partie le déblocage de l'aide extérieure. Par ailleurs, ces conflits ont miné encore davantage la confiance du public dans la capacité des autorités de résoudre les graves problèmes auxquels Haïti est confronté. Aux yeux de nombreux Haïtiens, l'État reste inefficace, corrompu et indifférent à leurs préoccupations. Cette opinion a été confirmée par le fait que le Parlement a à maintes reprises été dans l'incapacité de réunir un quorum, ce qui l'a empêché d'adopter des lois essentielles. Il convient de noter que le budget de l'exercice 1996-1997 a été adopté le 6 mai, soit plus de sept mois après le début de l'année budgétaire, ce qui a fait perdre une partie importante de l'aide étrangère.

11. La communauté internationale elle-même a été malmenée; on lui reproche les difficultés persistantes du pays. Certaines organisations populaires ont déclaré publiquement qu'elles s'élevaient contre ce qu'elles appelaient une "occupation étrangère". Récemment, l'une d'entre elles a appelé à la lutte armée pour "libérer" le pays. Si ces opinions sont probablement le fait d'une minorité qui sait se faire entendre, les sentiments nationalistes sont profondément enracinés dans une grande partie de la population, y compris chez ceux qui sont favorables au maintien d'une présence internationale. Les appels lancés par certaines "organisations populaires" pour obtenir le départ des "occupants" ont été renouvelés par quelques politiciens tant du mouvement dirigeant Lavalas que de l'opposition, mais bien des interlocuteurs que le Secrétaire général adjoint Miyet a rencontrés en Haïti ne les ont pas repris à leur compte. Cela étant, les avantages que le pays retire de cette présence internationale n'ont pas été expliqués au public.

12. La Police nationale haïtienne (PNH) a été plus que jamais sollicitée pour faire face à des incidents suscités par les rivalités politiques au sein du mouvement dirigeant Lavalas et par un sentiment croissant d'amertume face à la

dégradation des conditions de vie; d'une façon générale, elle s'est bien acquittée de ses fonctions. En mai, les enseignants des écoles publiques se sont mis en grève pour exiger que leur soient payés leurs arriérés de traitement ainsi qu'une augmentation de 80 %. La grève a entraîné des manifestations d'étudiants et des combats de rue, qui ont gravement perturbé certaines parties de la capitale pendant deux jours. La vitesse à laquelle les manifestations violentes se sont répandues et ont cristallisé le mécontentement général indique bien à quel point la situation est instable, encore que l'infiltration d'agents provocateurs ne puisse pas être écartée.

13. L'accroissement de la circulation d'armes dans la société haïtienne et l'apparition de formes nouvelles et plus sophistiquées de criminalité organisée ont également constitué un formidable défi pour la force de police récemment constituée. L'augmentation du trafic illicite en particulier de drogues et de véhicules, est de plus en plus préoccupante et appelle des mesures urgentes. Alors que la PNH applique des méthodes plus efficaces pour combattre ce trafic, il faut s'attendre à voir augmenter les possibilités d'affrontements violents car les réseaux criminels lutteront pour maintenir leur contrôle. La guerre entre bandes de criminels, en particulier dans le quartier de taudis urbains densément peuplé de la Cité Soleil, a également mis à rude épreuve la capacité de la PNH de réagir avec vigueur tout en restant dans les limites de la légalité et du respect des droits des suspects. Les policiers sont fréquemment agressés, et ce souvent par des individus armés. Déçus de voir que le système judiciaire n'était pas à la hauteur de la situation, certains d'entre eux ont à l'occasion décidé d'exercer la justice eux-mêmes.

14. En dépit d'un accord conclu entre le Gouvernement haïtien et le Gouvernement de la République dominicaine voisine, le rapatriement forcé de Haïtiens sans papiers qui se trouvaient en République dominicaine, s'est poursuivi, encore qu'à un rythme très ralenti. Les bureaux du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) de Port-au-Prince et de Saint-Domingue ont essayé de résoudre la question avec les deux gouvernements. L'immigration et le rapatriement de Haïtiens reste une pomme de discorde entre les deux pays et la zone frontalière est souvent le théâtre d'incidents dus en partie au fort trafic de contrebande.

III. DÉPLOIEMENT ET OPÉRATIONS DE LA MISSION D'APPUI DES NATIONS UNIES EN HAÏTI

15. En prorogeant le mandat de la MANUH jusqu'au 31 mai, puis jusqu'au 31 juillet 1997, le Conseil de sécurité a approuvé ma recommandation tendant à maintenir les effectifs autorisés de la Mission à 300 policiers civils et 500 soldats. Comme le Conseil le sait, outre ces chiffres autorisés, l'élément militaire de la MANUH comprend 800 membres supplémentaires originaires du Canada et du Pakistan, dont les activités sont financées exclusivement par des contributions volontaires du Canada et des États-Unis d'Amérique. Les effectifs de l'élément police civile s'élèvent actuellement à 225 officiers originaires de huit pays. On trouvera à l'annexe au présent rapport des détails sur la composition et les effectifs des deux éléments.

16. L'élément militaire de la MANUH continue de n'être déployé qu'à Port-au-Prince, qu'il patrouille 24 heures sur 24, et d'entreprendre les tâches

confiées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 1063 (1996) et décrites dans le rapport de mon prédécesseur, en date du 12 novembre 1996 (S/1996/813/Add.1, par. 6 à 8). Au cours de la période considérée, les hélicoptères de la Mission ont joué un rôle critique à plusieurs occasions en assurant l'arrivée en temps voulu des unités de maintien de l'ordre de la police nationale haïtienne - connues sous le nom de Compagnies d'intervention et du maintien de l'ordre (CIMO) - dans les endroits du pays où il y avait des troubles et en livrant le matériel nécessaire pour les élections sénatoriales et locales. En outre, des membres de l'élément militaire ont travaillé de concert avec le personnel du Conseil électoral provisoire et l'équipe d'assistance technique du PNUD en vue de planifier l'appui logistique opérationnel du premier tour des élections. Par ailleurs, le personnel militaire de la MANUH continue d'assurer la protection au Palais national et à la résidence de l'ancien président Aristide.

17. Des membres de l'élément police civile de la MANUH, qui sont déployés dans le cadre de 10 détachements dans les provinces et de cinq autres à Port-au-Prince, continuent d'accompagner les officiers de la police nationale haïtienne dans leurs activités quotidiennes. Au cours des cinq derniers mois, une équipe de trois jeunes officiers de la police nationale haïtienne a reçu une formation en matière d'éducation civique et de travail de police dans la communauté, au siège de la MANUH. L'équipe procède actuellement à la collecte d'informations dans le pays sur l'expérience en matière de travail de police dans la communauté, en vue d'élaborer un programme de formation de la police à l'échelle du pays. L'Unité de formation centrale de l'élément police civile de la MANUH continue de superviser l'instruction dans le cadre de son programme de formation continue, récemment en se concentrant sur la résolution des conflits, le tir de précision, les droits de l'homme et le travail de police, la conduite de véhicules, l'émigration et les drogues. L'élément police civile a organisé aussi des cours de perfectionnement à l'intention des gardes du Palais et a formé 186 officiers de la police nationale haïtienne aux patrouilles de frontière.

18. Compte tenu des troubles récents dans le pays, la MANUH a redoublé d'efforts en vue de renforcer les capacités de la PNH en matière d'intervention rapide et de maintien de l'ordre. À cette fin, des exercices de simulation ont été effectués à Cap-Haïtien et des exercices supplémentaires sont prévus dans d'autres centres urbains en vue d'assurer aux autres unités des CIMO la formation sur le terrain dont elles ont grand besoin. L'élément police civile de la Mission a continué aussi à travailler en collaboration étroite avec la Direction générale de la PNH en redéployant la force en fonction de la densité démographique et la distribution de la criminalité, mais les progrès ont été lents. Les travaux de la Mission avec la PNH ainsi que sa collaboration avec des donateurs continuent de bénéficier de ses réunions mensuelles tenues sous la direction du Président Préval avec la Direction générale de la PNH, les principaux membres du Gouvernement, les donateurs bilatéraux, le PNUD et la Mission civile internationale Organisation des États américains (OEA)-ONU en Haïti (MICIVIH). L'élément police civile est à présent déployé dans un nombre de lieux réduit, sa présence demeure critique pour combler les lacunes un chef de commandement de la PNH et dans la capacité de la Force en matière de transport et de communication.

IV. LA POLICE NATIONALE HAÏTIENNE

19. Dans son rapport du 14 novembre 1996 (S/1996/813/Add.1, par. 20), mon prédécesseur a fait observer que la mise en place d'une nouvelle police nationale est une tâche complexe et de longue haleine et il a énuméré plusieurs éléments qu'il convient de prendre en compte en vue d'aider à mesurer les résultats obtenus. Alors que la fin du mandat de la MANUH approche, l'examen de la PNH à la lumière de ces critères s'est avéré utile pour fixer les priorités et identifier les besoins futurs de la force. Une étude effectuée par la MANUH en mai dernier a révélé des progrès substantiels mais a souligné aussi un certain nombre de graves déficiences qui sont particulièrement inquiétantes alors que la fin du mandat de la Force approche. Ainsi, certains progrès ont été enregistrés dans l'établissement d'une filière hiérarchique, mais l'étude a montré qu'il n'y avait pas eu d'évolution de la situation entre mars et mai. À la date de l'établissement du présent rapport, il manque encore 49 commissaires, 162 inspecteurs et 292 agents des catégories supérieures (classes 3 et 4). L'élément police civile de la MANUH a travaillé de concert avec la direction de la PNH pour aider à choisir 48 membres de la force existante qui occuperont des postes de rang élevé après avoir suivi une formation à l'Académie. D'autres officiers seront recrutés ultérieurement. Comme mentionné plus haut, un redéploiement majeur de la force est en cours et il est à présent bien avancé. S'agissant de la capacité de la PNH de gérer ses ressources humaines et matérielles, le contrôle par la force de son personnel, des fournitures pour véhicules et des infrastructures a fait l'objet d'un examen qui a conclu qu'il s'agissait du maillon le plus faible de son développement institutionnel. La situation est aggravée par le fait que la PNH ne disposant que de ressources financières limitées, elle ne peut pas se permettre de continuer à perdre une partie de son matériel à cause de vols ou d'une mauvaise gestion. Des mesures ont été prises aussi en vue d'établir des centres de formation régionaux, mais un programme de base normalisé pour toutes les classes d'agents n'a pas encore été établi. Le travail se poursuit en vue de promouvoir la notion de "travail de police dans la communauté", qui est bien établie dans cinq des neuf départements. Des progrès ont été réalisés ainsi dans l'installation d'un système de transmissions. Tous les postes de commandement régionaux sont à présent reliés à Port-au-Prince et 32 des 39 commissariats sont reliés à la capitale. Toutefois, fort peu de progrès ont été enregistrés en ce qui concerne la capacité de la PNH de tenir à jour des registres ou d'établir une base de données sur son personnel et son matériel.

20. L'étude de la MANUH a examiné aussi dans le détail les progrès réalisés par les neuf centres de renseignements et d'opérations du pays situés dans les différents départements, ainsi que par le principal centre situé au siège de la PNH. En ce qui concerne ce dernier, il a été jugé très bien équipé et son personnel entraîné et, avec le matériel de communication nécessaire installé, il est à présent quasiment pleinement opérationnel. En revanche, des différences importantes ont été trouvées entre les neuf centres régionaux qui étaient souvent dépourvus de lignes téléphoniques. En ce qui concerne les unités spécialisées de la PNH l'étude a examiné leur développement, le niveau de formation, le personnel et le matériel, et a conclu que les unités de maintien de l'ordre avaient atteint plus de la moitié de leurs objectifs. Les unités étant situées dans la plupart des grandes villes, les CIMO ont donné de bons résultats lorsqu'il était fait appel à elles pour faire face à des troubles.

/...

Ainsi, avec d'autres personnels, elles ont bien fait face au problème posé par un concert de musique populaire qui a récemment attiré de nombreux spectateurs dans le centre de Port-au-Prince; toutefois, des problèmes ont été notés dans la façon dont elles ont fait face à la grève des enseignants mentionnée au paragraphe 12 ci-dessus. La police judiciaire continue d'être déficiente. Si certaines de ses unités sont bien équipées et leur personnel suffisamment formé, elles ne disposent que d'un nombre d'unités pleinement opérationnelles et l'insuffisance des capacités en matière d'enquête criminelle continuent à entraver l'administration de la justice. Certains progrès ont été enregistrés dans l'unité chargée de la régulation de la circulation, qui a atteint à présent la moitié de ses objectifs.

21. L'inspection générale de la police continue d'être saisie d'un nombre élevé de plaintes relatives à des violations des procédures de police établies, à des abus de pouvoir et à des violations des droits de l'homme. À cet égard, l'inspection a réagi rapidement en vue d'enquêter sur les plaintes récentes faisant état d'exécutions extrajudiciaires perpétrées par la PNH et 18 officiers, dont un commissaire, ont été révoqués pendant la période considérée. Cela porte à plus de 100, dont 12 commissaires, le nombre de fonctionnaires de police révoqués depuis la création de la force en juin 1995. Toutefois, l'enquête annoncée sur la performance de l'ensemble de la police en vue de la débarrasser de tous les éléments qui sont réfractaires à la conception que la PNH se fait de la sécurité publique n'a pas été achevée alors qu'elle aurait dû l'être depuis longtemps. Cet examen est essentiel en vue d'établir la crédibilité de la PNH aux yeux de la population. Il est nécessaire aussi de transférer aux tribunaux sans plus attendre les affaires d'auteurs de délits pouvant être portées devant les tribunaux. À cet égard, il convient de noter que le mauvais état du système judiciaire continue d'entraver gravement l'efficacité de la PNH.

V. LE SYSTÈME JUDICIAIRE

22. Comme mon prédécesseur et moi-même l'avons répété à maintes reprises et, tout récemment, dans mon rapport à l'Assemblée générale sur la situation de la démocratie et des droits de l'homme en Haïti (A/51/935), le secteur judiciaire en Haïti est inefficace, est dépassé par l'évolution du secteur de la sécurité publique et doit faire l'objet d'une réforme complète. La situation a pour effet de frustrer de plus en plus la police et le reste de la population, l'une et l'autre tendant parfois à agir personnellement du fait de l'incapacité du système d'administrer la justice. Le nombre de cas où les gens se font justice eux-mêmes demeure élevé : 66 depuis le début, c'est-à-dire 1997. De notoriété publique, la PNH a libéré des détenus ou s'est faite justice elle-même, estimant que les tribunaux ne traiteraient pas l'affaire de façon professionnelle. Les membres de la PNH détenus pour avoir commis des délits ne sont pas systématiquement déférés aux tribunaux, ce qui nuit aux efforts déployés par la hiérarchie en vue de sanctionner les irrégularités. Au cours de la récente période de violence et de troubles, le nombre d'incidents ayant donné lieu à des abus de pouvoir et à des violations des droits de l'homme par la PNH a augmenté, malgré les mesures disciplinaires prises par l'inspection générale. L'administration pénitentiaire s'est améliorée, mais il y a eu récemment quelques exemples où les mesures nécessaires pour assurer le bien-être des

détenus n'ont pas été prises, comme le montrent les cas relevés à Hinche et Arcahaie.

23. Le Canada, les États-Unis d'Amérique et la France parrainent des initiatives visant à promouvoir une réforme judiciaire, souvent en étroite collaboration avec la MICIVIH. Toutefois, des lacunes au niveau des structures et de la direction dans l'ensemble du secteur de la justice continuent d'entraver la bonne utilisation de l'appui offert. Des mois après sa création, une commission mise en place en vue d'élaborer une stratégie globale en matière de réforme judiciaire s'efforce toujours d'élaborer une approche cohérente. Entre-temps, un projet de loi sur la réforme judiciaire, présenté en septembre 1996, a été adopté par le Sénat le 10 juillet 1997 et la Chambre des députés en est actuellement saisie. L'École de formation judiciaire demeure sous-utilisée, bien que les cours devraient reprendre à l'automne. On s'accorde à reconnaître qu'il est urgent de professionnaliser et de moderniser le secteur de la justice en Haïti. Il s'agit toutefois d'une entreprise à long terme qui nécessite consensus et continuité.

VI. ACTIVITÉS DE DÉVELOPPEMENT

24. Le processus de prise de décisions et la capacité d'exécution du Gouvernement ont été encore plus affaiblis par le morcellement du mouvement Lavalas. En conséquence, plusieurs projets et programmes pleinement financés n'ont toujours pas démarré et un volume important de financement externe demeure disponible. Toutefois, si la diminution considérable des décaissements enregistrée en 1996 se poursuit en 1997, le redressement économique, qui pourrait être stimulé par les investissements publics, sera retardé encore une fois, probablement jusqu'à l'an prochain.

25. Le taux d'inflation a diminué jusqu'à atteindre légèrement plus de 10 % et le taux de change est demeuré relativement stable, mais les investisseurs privés demeurent prudents. Les investissements privés n'augmentent que dans les secteurs des services et de la construction de logements. Ils ne suffisent néanmoins pas à imprimer un élan à l'ensemble de l'économie. Le chômage et le sous-emploi s'établiraient autour de 70 % et les créations d'emplois demeurent très limitées. Environ 70 000 Haïtiens entrant sur le marché du travail chaque année, les revenus familiaux stagnent et les prix des produits de base augmentent, la pression sociale continue d'augmenter continûment, de même que les risques de conflit qui en résultent.

26. Les efforts de coopération en faveur du développement demeurent importants. Malgré le ralentissement des décaissements noté plus haut, des engagements supplémentaires importants ont été annoncés par des institutions financières internationales et des donateurs multilatéraux et bilatéraux. L'exécution de projets du PNUD, qui a quadruplé en 1995 à la suite des sanctions économiques, a augmenté encore en 1996 et devrait atteindre un niveau record cette année. De même, les engagements atteignent un niveau record, dépassant les 20 millions de dollars en 1997. Le PNUD met l'accent sur la gouvernance, mais les projets et programmes relatifs aux domaines socio-économiques et à l'environnement continuent d'absorber environ la moitié de ses ressources financières. La majorité des programmes sont exécutés par les institutions spécialisées des Nations Unies et les institutions de Bretton Woods ou en collaboration avec

elles. Sur le terrain, la coordination des activités du système des Nations Unies, auxquelles participent régulièrement les institutions de Bretton Woods et l'Organisation internationale pour les migrations a été renforcée en combinant les fonctions du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et celles du coordonnateur résident du PNUD. En outre, la participation active de mon Représentant spécial aux réunions mensuelles de coordination du système des Nations Unies a renforcé encore plus la coopération interorganisations.

VII. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

27. Avec l'appui de la communauté internationale, notamment de l'Organisation des Nations Unies, Haïti a fait d'importants progrès. Pour la première fois dans son histoire, une passation des pouvoirs entre deux présidents démocratiquement élus s'est faite de façon pacifique en février 1996, époque à laquelle le Président Préval a pris ses fonctions; plusieurs séries d'élections se sont tenues sans incidents violents; la toute jeune force de police, qui se prépare progressivement à assumer seule les fonctions de maintien de la sécurité publique, exerce déjà un effet positif sur la sécurité dans le pays : le nombre moyen d'homicides commis chaque mois en 1997 a diminué par rapport à 1995. En outre, les Haïtiens ont manifestement rejeté l'arbitraire et l'autoritarisme. Les années de dictature sont terminées et les anciens militaires se trouvent à présent affaiblis au point que leur retour au pouvoir apparaît hautement improbable.

28. Haïti reste confronté à des problèmes politiques et économiques redoutables. À court terme, il faut constituer un nouveau cabinet et surmonter la crise électorale pour permettre au Parlement et aux assemblées locales de fonctionner normalement. On n'a pas encore dégagé le consensus de base parmi les Haïtiens dont dépendent pourtant les réformes nécessaires pour renforcer les institutions démocratiques, générer la croissance économique et créer des emplois.

29. À long terme, le développement durable ne pourra être réalisé sans une aide internationale importante, fondée sur un plan d'action qui aura recueilli un large appui. Afin de mobiliser et garantir cette assistance, le PNUD a parrainé l'initiative "Haïti 2012", dans le cadre de laquelle 250 participants haïtiens définiront sous peu une trentaine d'objectifs qu'il s'agit d'atteindre en 15 ans dans les secteurs économique, social et institutionnel. Ces objectifs et le cadre auquel ils donneront lieu devraient orienter les efforts de développement déployés aux niveaux national et international. J'espère que cette initiative, qui gagnerait à être plus largement appuyée, sera couronnée de succès.

30. Le PNUD a commencé de renforcer son bureau à Haïti afin de mieux appuyer les efforts de développement national et d'être prêt à remplir les tâches supplémentaires de renforcement institutionnel dont s'acquittent actuellement la MANUH et la MICIVIH. Il a récemment signé avec le Gouvernement haïtien un accord qui vise à accroître la capacité d'absorption de l'administration en fournissant des services supplémentaires d'experts en matière de conception et d'exécution de projets de développement. S'agissant de l'assistance technique à fournir au titre du développement institutionnel de la PNH, le transfert au PNUD du fonds de contributions volontaires créé par la résolution 975 (1995) est en

cours. Il faudra fournir à moyen et à long terme une assistance technique au titre de la réforme judiciaire.

31. On se souviendra que dans son rapport le 5 juin 1996 (S/1996/416, par. 19), mon prédécesseur avait indiqué qu'on ne prévoyait pas que la formation de la PNH dans des domaines spécialisés comme l'enquête criminelle, la lutte contre la drogue et le maintien de l'ordre serait achevée avant la fin de 1997. La mise en place de la nouvelle force de police progresse; des progrès ont également été enregistrés dans les domaines susmentionnés, mais ils ont été lents et inégaux. De plus, certains Haïtiens craignent que la jeune force de police ne soit manipulée par certains groupes politiques, ce qui se serait déjà vu. Je partage l'opinion des dirigeants politiques haïtiens suivant laquelle, sans un appui soutenu et durable de la part de la communauté internationale, cette force de police pourrait bien ne pas pouvoir faire face à des incidents graves, ce qui pourrait entraîner une dégradation des conditions de sécurité.

32. Comme indiqué au paragraphe 11 ci-dessus, en dépit de manifestations sporadiques et de quelques appels au retrait de la "force d'occupation", les contacts que le Secrétaire général adjoint Miyet, mon Représentant spécial et les représentants de haut niveau du Groupe des "Amis du Secrétaire général pour la question d'Haïti" ont eus récemment à Port-au-Prince, ont confirmé que la présence militaire internationale de la MANUH exerce actuellement un effet stabilisateur à Haïti, surtout si l'on tient compte de la gravité de l'agitation politique actuelle. Mais il appartient aux autorités haïtiennes de régler de manière constructive et en temps voulu les questions importantes et pressantes auxquelles le pays est confronté, et d'y consacrer toute leur énergie, toutes leurs ressources et tout leur temps.

33. Le 24 mars, j'ai informé le Conseil que, pour que la constitution de la police nationale haïtienne puisse se poursuivre, le mandat de la MANUH devrait être prorogé une dernière fois jusqu'au 31 juillet 1997. En application de cette décision, je me prépare à retirer la Mission à la fin du mois de juillet. Cependant, mettre fin à la présence des Nations Unies en ce moment risque de compromettre les progrès tangibles qu'Haïti a réalisés avec l'aide de la communauté internationale. C'est pourquoi je partage le point de vue exprimé par le Président Préval dans sa déclaration publique du 14 mai 1997 selon lequel les 12 mois qu'il avait demandés dans sa lettre du 13 novembre 1996 adressée à mon prédécesseur (S/1996/956, annexe) seront nécessaires à la police nationale haïtienne pour qu'elle soit capable de garantir un environnement sûr et stable sans une aide internationale.

34. Cela étant, je recommande au Conseil de sécurité d'examiner minutieusement les faits qui sont exposés dans le présent rapport afin de décider de maintenir l'appui des Nations Unies à la police nationale haïtienne pendant une période de quatre mois. Si cela était accepté, le Conseil de sécurité pourrait instituer une nouvelle mission appelée Mission de transition des Nations Unies en Haïti (MTNUH), qui serait chargée d'aider les autorités haïtiennes à poursuivre la professionnalisation de la police nationale. Mon Représentant spécial continuerait de coordonner les activités du système des Nations Unies afin de promouvoir le renforcement de l'institution, la réconciliation nationale et le redressement économique.

35. Si le Conseil de sécurité approuvait ce mandat, compte tenu du fait que les pays qui fournissent la majeure partie des contingents de la composante police civile ne sont pas prêts à envoyer leurs agents sans un appui militaire approprié, la nouvelle mission devrait comporter une composante militaire et une composante de police civile.

36. Conscient de la crise financière que traverse l'Organisation des Nations Unies ainsi que des contributions impayées aux comptes spéciaux de la Mission des Nations Unies en Haïti et de la MANUH et conscient de la nécessité de diminuer les effectifs des Nations Unies en Haïti, je recommande que les effectifs des Nations Unies pour la nouvelle mission soient sensiblement réduits - à savoir la composante police civile de 300 à 250 agents et la composante militaire de 500 à un quartier général de 50 personnes.

37. Étant donné les progrès réalisés jusqu'à maintenant par la MANUH, la composante militaire serait chargée principalement d'appuyer les activités de la police civile des Nations Unies et certaines des tâches qu'elle effectuait auparavant seraient progressivement abandonnées. Les 50 personnes du quartier général seraient appuyées par des contingents fournis par le Canada et le Pakistan, le financement étant assuré par des contributions volontaires. À cet égard, les Gouvernements canadien et américain se sont déclarés prêts à fournir comme par le passé les contributions financières nécessaires.

38. Au cours des quatre mois à venir, les tâches de la composante civile seraient progressivement réorientées vers la formation de trois des unités spécialisées de la police nationale haïtienne - contrôle des attroupements, force d'intervention rapide et sécurité du Palais - qui sont considérées comme particulièrement importantes. Le renforcement de ces unités améliorera considérablement l'efficacité de la police et lui permettra de progresser dans son développement. La Mission et le PNUD poursuivraient l'élaboration d'un programme d'assistance technique qui serait financé par le fonds de contributions volontaires établi au titre de la résolution 975 (1995). Le programme envisagé a pour but de donner dans les trois ans à la police nationale haïtienne un savoir-faire de haut niveau en matière d'application de la loi. Je saisis cette occasion de remercier ceux qui ont contribué à ce fonds. Je voudrais aussi renouveler mon appel aux États Membres pour leur demander de contribuer à ce fonds et de faire tout ce qui est possible pour soutenir le programme d'assistance technique.

39. Des consultations devraient avoir lieu avec les autorités haïtiennes à propos de l'Accord sur le statut des forces. L'Accord conclu entre le Gouvernement haïtien et les Nations Unies pour la Mission des Nations Unies en Haïti et la MANUH pourrait être appliqué à la nouvelle mission, étant entendu que le mandat de cette dernière est différent. Les règles d'engagement seraient définies conformément à ce mandat. Comme il est d'usage, elles l'autoriseraient à faire usage de la force en état de légitime défense, pour s'opposer à quiconque essaie par la force de l'empêcher de s'acquitter de son mandat. L'assistance fournie tient compte de l'appréciation de la situation sur le terrain faite par mon Représentant spécial en consultation avec le commandant de la composante militaire de la Mission et en étroite coopération avec le Président Préval et son gouvernement.

40. Si les membres du Conseil acceptaient mes recommandations, je présenterais dès que possible, dans un additif au présent rapport, une description de leur incidences financières.

41. Si le Conseil de sécurité autorisait le déploiement de la Mission de transition des Nations Unies en Haïti, l'expiration du mandat de maintien de la paix au 30 novembre 1997 ne signifierait pas la fin de la présence des Nations Unies en Haïti. En fait, il serait important que la communauté internationale maintienne son assistance au Gouvernement haïtien pour les activités qui sont destinées à renforcer les institutions démocratiques, et qu'elle continue à soutenir la formation d'une force de police professionnelle. Une présence suivie afin de fournir des avis et un soutien actif dans les domaines de la sécurité publique, de la réforme judiciaire et des droits de l'homme est indispensable, au moins à moyen terme. Une attention particulière devrait être accordée au problème croissant que représente dans le pays le trafic des drogues, et l'on pourrait s'inspirer de l'expérience acquise dans le cadre du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues. À ce propos, je formulerai aussi des recommandations sur les modalités de l'assistance internationale après le 30 novembre 1997. L'appui politique de la communauté internationale à ces activités des Nations Unies, qui représentent la consolidation de la paix au meilleur sens du terme, sera essentiel.

42. En conclusion, j'aimerais féliciter les troupes, les agents de la police civile et le personnel civil international qui se sont acquittés de leurs tâches dans des circonstances difficiles. Pendant tout le mandat de la MANUH, mon Représentant spécial, M. Enrique ter Horst, le commandant de la force, le brigadier général Pierre Daigle, et le chef de la police civile, le colonel Robert Pigeyre, ont dirigé la Mission avec beaucoup d'efficacité.

ANNEXE

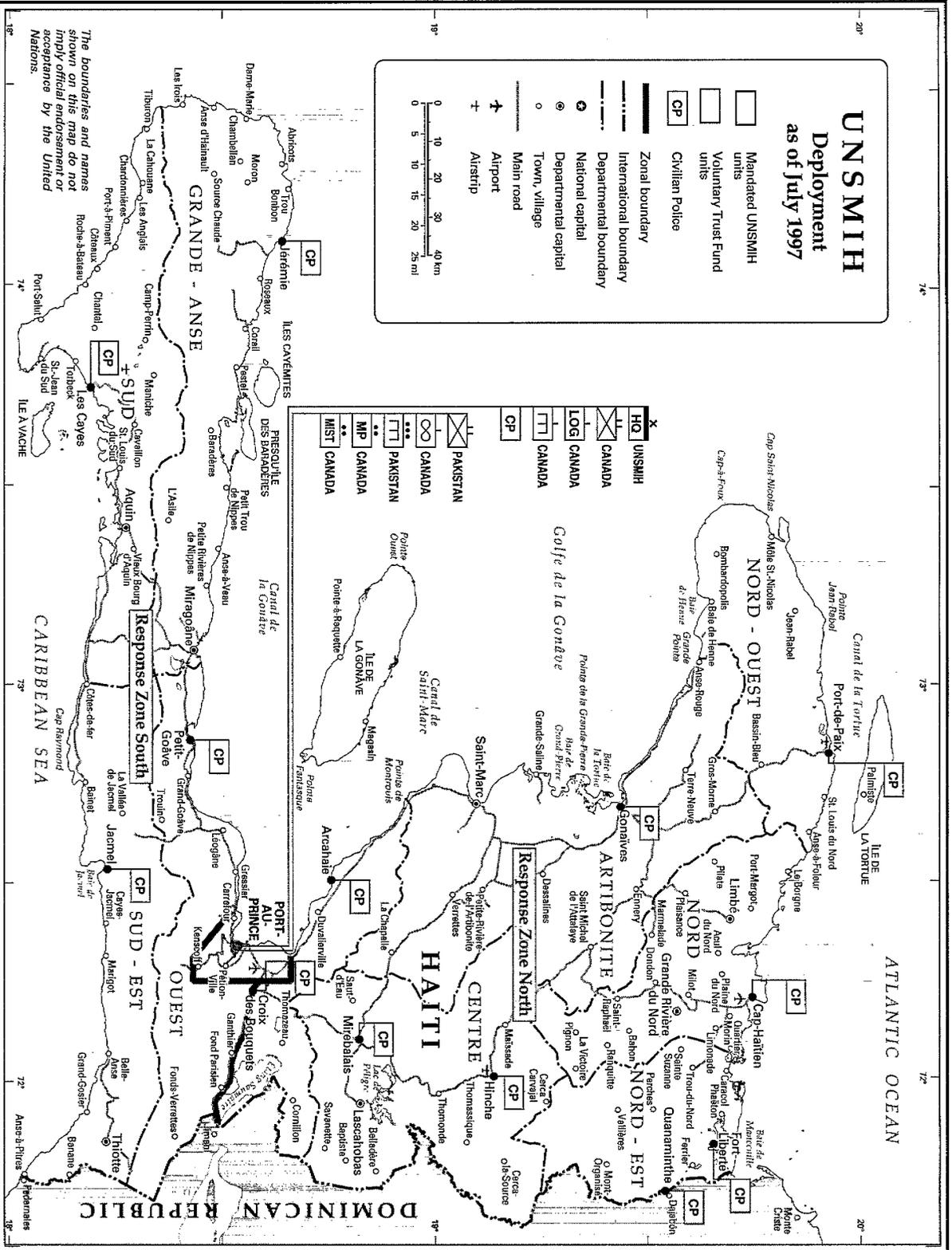
Composition et effectifs de la composante militaire et de la
 composante police civile de la MANUH au 10 juillet 1997

Pays	Composante militaire			Police civile
	Forces opérationnelles	Quartier général	Forces financées par des contributions volontaires	
Algérie	—	—	—	14
Bénin	—	—	—	10
Canada	422	34	300	62
États-Unis d'Amérique	—	—	—	47
France	—	—	—	44
Inde	—	—	—	3
Mali	—	—	—	38
Pakistan	25	19	500	—
Togo	—	—	—	7
Total	447	53	800	225
Total général		500	800	225

UNSMITH Deployment as of July 1997

	Mandated UNSMTH units
	Voluntary Trust Fund units
	Civilian Police
	Zonal boundary
	International boundary
	Departmental boundary
	National capital
	Departmental capital
	Town, village
	Main road
	Airport
	Airstrip

	HQ UNSMTH
	CANADA
	LOG CANADA
	CANADA
	PAKISTAN
	CANADA
	PAKISTAN
	CANADA
	CANADA
	CANADA
	CANADA



The boundaries and names shown on this map do not imply official endorsement or acceptance by the United Nations.